



À fond pour les Jeux : accueillons la Flamme et les athlètes

Omara Durand, athlète handisport cubaine, à l'entraînement au stade Paul Petitpoisson

P2 - Notre agglomération s'étend, nos lignes de bus aussi !

P8 - Rebond Cadres : un tremplin vers de nouvelles opportunités professionnelles

P9- Sortir de la précarité énergétique, c'est possible !

Notre agglomération s'étend, nos lignes de bus aussi !

Suite à la création ou à l'extension des zones d'activités et d'habitations, l'ARC crée de nouveaux arrêts de bus pour faciliter vos déplacements.

Sur la ligne 4 :



- > « Résidence Intergénérationnelle » dans la ZAC de la Prairie 2 à Margny-lès-Compiègne
- > « Bois de plaisance 2 » dans la ZAC du Bois de Plaisance à Venette
- > « Bois de plaisance 4 » dans la ZAC du Bois de Plaisance à Venette

Sur la ligne 6 :



- > « Bois de plaisance 2 » dans la ZAC du Bois de Plaisance à Venette



- > « Bois de plaisance 4 » dans la ZAC du Bois de Plaisance à Venette
- > « 25^e RGA » dans la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne

www.agglo-compiegne.fr/plan-des-lignes ou en flashant ce QR Code :



Pour plus de renseignements : Service Mobilité, Transports et Déplacements de l'Agglomération de la Région de Compiègne : **03 44 40 76 42**

Retrouvez les plans des lignes urbaines et périurbaines sur notre site internet et profitez des transports gratuits de l'ARC !

L'Orée

LE PRINTEMPS DE L'IMMOBILIER,
JUSQU'À 10 000 € DE REMISE⁽¹⁾
POUR CONCRÉTISER VOTRE PROJET !

À Compiègne

NOUVELLES OPPORTUNITÉS !

Une résidence dans un environnement naturel



eiffage-immobilier.fr

0 800 734 734 Service & appel gratuits

PTZ ⁽²⁾



(1) Offre valable du 2 avril au 15 juin 2024, pour l'acquisition d'un logement neuf au sein de la résidence L'Orée à Compiègne, sous réserve de la signature de l'acte de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation. Remise sur le prix de vente TTC du bien immobilier de 8 000 € pour un 2 pièces et de 10 000 € pour un 3 pièces. Dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir. Conditions détaillées auprès de votre conseiller. (2) Prêt à taux zéro octroyé aux primo-accédants pour l'achat d'un logement neuf en résidence principale. Attribution du prêt soumise à conditions notamment de ressources et du caractère collectif du bâtiment dans lequel est situé le logement pour certaines zones (A et B1). Voir art. L. 31-10 et suiv. CCH et décret n°2024-304 du 2 avril 2024. Le montant du prêt et les conditions de son remboursement dépendent des revenus, de la composition du foyer, de la zone géographique définie par arrêté ministériel. Ce prêt est réservé aux personnes physiques qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années, sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement bancaire. Détails des conditions auprès des conseillers commerciaux. Consulter www.eiffage-immobilier.fr et www.service-public.fr pour en savoir plus. (3) Loi Pinel : réduction d'impôt, confondu à l'article 156 bis du code général des impôts, pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques et en fonction de la performance énergétique du bâtiment, destiné à la location non à titre de résidence principale pendant 6 ans minimum à un loyer plafonné déterminé par zones géographiques et à des locataires sous plafonds de ressources. La réduction d'impôt applicable dépend du prix d'acquisition, de la durée d'engagement pour la location, de l'année d'acquisition et des critères applicables aux logements. Le prix d'acquisition du bien est retenu dans la limite de 500 000 € du mètre carré et d'un montant global d'investissement de 300 000 € par contribuable et pour une même année d'imposition. Le bénéfice de ces incitations entre dans le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux prévus à l'article 200 A-4 du CGI. Prêt - classique - Pour une acquisition en 2023, la réduction d'impôt est de 10,5 % (pour 6 ans de location) / 15 % (pour 9 ans de location) ou de 17,5 % (pour 12 ans de location) du prix d'acquisition du bien retenu. Pour une acquisition en 2024, la réduction d'impôt est de 9 % (pour 6 ans de location) ou de 14 % (pour 9 ans de location) ou de 14 % (pour 12 ans de location) du prix d'acquisition du bien retenu. Prêt - Pour une acquisition en 2023 et 2024, les taux minimaux de la réduction de 12% (pour 6 ans de location) / 18 % (pour 9 ans de location) ou de 21 % (pour 12 ans de location) du prix d'acquisition, sont maintenus pour les opérations portant, soit sur des logements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville soit sur des logements respectant des critères de qualité d'usage ou de confort et des critères de performance énergétique et environnementale définies par le décret n° 2022-364 du 17 mars 2022, toutes les autres conditions imposées devront être remplies par ailleurs. * Le décret, publié au Journal officiel du 18 mars dernier, a précisé les conditions auxquelles devront satisfaire les logements vendus (acte notarié) à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, en vue de bénéficier du plein effet de la réduction d'impôt « Pinel ». S'agissant des critères de performance énergétique et environnementale, les logements sous contrat en 2024 devront présenter un niveau de performance environnementale fondé sur les exigences de la réglementation environnementale « RE2020 », et ceux acquis entre en 2023 devront, en outre, être notés en classe A dans le cadre du DPE. Des dérogations sont prévues pour les logements dont la demande de permis de construire a été déposée avant le 1er janvier 2022 et ceux relevant d'une réhabilitation à neuf. S'agissant des critères relatifs à la qualité d'usage d'un logement, elle se caractérise par une surface habitable minimale suivant la typologie du logement (28 m² pour un T1, 45 m² pour un T2, 62 m² pour un T3, 79 m² pour un T4, 96 m² pour un T5), l'existence d'espaces extérieurs privés ou à jouissance privative d'une surface minimale suivant la typologie du logement et l'existence de deux orientations différentes pour les logements de type T3 à T5. Selon dispositions en vigueur au 22 décembre 2022. Managements détaillés auprès de nos conseillers commerciaux pour chaque programme immobilier. Faire un investissement immobilier présente des risques liés : non-respect des conditions d'exercice de l'incitation fiscale, y compris des conditions de mise en location, absence de location, loyer impayé susceptible d'entraîner la perte du bénéfice des incitations fiscales et/ou la remise en cause de l'équilibre financier de l'investissement. L'acquéreur doit apprécier ces engagements et risques fiscaux, financiers, juridiques au regard de sa situation financière et patrimoniale. Nous vous invitons à vérifier auprès de votre conseiller fiscal vos conditions d'éligibilité et votre capacité d'engagement dans ce dispositif fiscal. Mise à jour le 23/12/2022. Conformément au code de la consommation, le consommateur est informé qu'il pourra contacter le médiateur de la consommation, MEDIMMOCONSO, 3 Avenue Adrien Mosant, 75040 CHATEAU, ou depuis son site internet <http://medimmocons.fr/> l'adresse mail contact@medimmocons.fr. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Internet : www.geronteques.gouv.fr - Eiffage Immobilier Nord-Ouest - Lille Métropole B 432 847 812 - SAS au capital de 1 500 euros - 2 A RUE DE L'ESPÉRANCE - 59200 L'ESPERANCE. Installations non contributives destinées à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptibles d'adaptations. Les prix indiqués, sous réserve d'erreurs typographiques, sont des prix indicatifs et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Conception - 14/2024.

Une question sur le Canal ? Un jeudi sur deux, passez à la Maison !

Jusqu'au mois de décembre, Noémie est présente deux jeudis après-midi par mois à la Maison du Canal de Compiègne pour échanger et répondre à vos questions sur le Canal Seine-Nord Europe dans le Compiégnois (travaux, tracé, ouvrages, opportunités professionnelles...).

Rendez-vous à la Maison du Canal de 14h à 17h les jeudis 4 et 25 juillet, 12 et 26 septembre, 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre et 12 décembre 2024.



Maisons des Projets –
Maison du Canal
27, place d'Armes -
Compiègne
Entrée libre

Achetez un terrain à Choisy-au Bac et devenez propriétaire !

11 lots d'une superficie de 455 à 585 m²
sont disponibles à 145 €HT/m², dans la
nouvelle zone du Maubon.



Renseignements : Direction des Affaires
Foncières de l'ARC 03 44 40 76 25



Travaux de nuit sur la RN31

Du 1^{er} au 5 juillet,
la Direction

Interdépartementale des Routes (DIR)
réalisera des travaux de rénovation sur la
route nationale 31, entre le giratoire du
Buissonnet et le carrefour d'Aumont.

Des interdictions de circulation et des
déviations seront mises en place du
1^{er} au 5 juillet de 20h à 6h sur les routes
départementales (RD546 et RD130), entre la
Faisanderie et le giratoire du Buissonnet.



Retrouvez la version
audio de ce magazine
en flashant ce QR code :



ÉDITORIAL

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne,
Sénateur honoraire de l'Oise,
Maire de Compiègne

À vos marques, prêts, vibrez !

Du 26 juillet au 8 septembre 2024, soit un siècle après avoir accueilli les Jeux, Paris sera de nouveau la ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques. C'est un honneur pour notre pays d'accueillir ces Jeux, mais également une opportunité unique pour notre territoire, si proche de la capitale.

Certains de nos établissements ont ainsi pu bénéficier d'investissements nous permettant d'avoir des équipements de pointe et ainsi d'accueillir des délégations olympiques et paralympiques pour leurs entraînements, à seulement quelques jours des épreuves officielles.

Après une cérémonie d'allumage à Olympie, en Grèce, le 16 avril dernier, notre territoire a l'immense plaisir de voir passer la Flamme olympique, le 18 juillet prochain. Une occasion unique pour nous de participer à ce relais qui se déroule sur trois mois et de mettre à l'honneur des figures locales sur un parcours de près de 5 km à travers Venette, Margny-lès-Compiègne et Compiègne.

Cet événement mondial est un symbole fort d'unité, de partage et de paix depuis 1896. Alors, préparez-vous à soutenir ces 10 500 athlètes venus du monde entier et à vibrer au rythme des 329 épreuves qui les attendent, et que les meilleurs gagnent !

+ de 51 000 followers



Suivez toute notre
actualité sur notre
page Compiègne et
son agglomération



À fond pour les Jeux accueillons les athlètes

Délégation indienne de tir à l'arc



À moins d'un mois du lancement officiel des Jeux, nos équipements sportifs, reconnus Centres de Préparation aux Jeux et qui ont bénéficié d'investissements, vont accueillir des délégations olympiques et paralympiques pour leurs derniers entraînements avant leurs épreuves tant attendues !

Sept de nos centres sportifs ont été reconnus Centres de Préparation aux Jeux olympiques.

Au moment où nous publions nous ne connaissons pas encore toutes les équipes qui viendront s'entraîner et tout est encore sous réserve et changements de dernières minutes. Mais trois de nos centres ont déjà reçu des réservations.

L'archerie

Le centre, d'une superficie couverte de 2.000 m², est intégralement dédié à la pratique sportive du tir à l'arc, valide et handisport. L'archerie a été complètement rénovée. Elle comprend 4 pas de tirs intérieurs et extérieurs permettant ainsi différentes configurations possibles sur des distances de 5 à 70 mètres.

D'ici quelques jours, l'archerie accueillera :

- > les équipes olympiques mexicaine et indienne,
- > les équipes paralympiques mexicaine et indienne.

Piste de BMX internationale

La piste Supercross a été réalisée en 2022 sur la commune de Venette. Cette piste, longue de 400 m avec deux buttes de départ homologuées, l'une à 5 m et l'autre à 8 m, va nous permettre d'accueillir des compétitions de niveau international de BMX Race.

D'ici quelques jours, le site accueillera :

- > l'équipe olympique américaine.

Stade Paul Petitpoisson



Le stade permet de pratiquer toutes les disciplines athlétiques au plus haut niveau, en valide et handisport. Les pistes ont été rénovées en 2023 et disposent de capteurs pour mesurer les performances des athlètes en direct.

Réparti sur 3 ha, il comprend des pistes en intérieur et en extérieur, des sautoirs de saut en longueur et de triple saut, les équipements nécessaires au saut

en hauteur, à la perche ainsi que pour l'ensemble des lancers.

D'ici quelques jours, le site accueillera :

- > les équipes olympiques mexicaine et équatorienne de triathlon,
- > les équipes olympiques d'athlétisme cubaine et espagnole,
- > l'équipe paralympique cubaine,
- > l'équipe paralympique kényane multi-discipline : para-athlétisme, para-aviron, para-taekwondo.



Stade Équestre du Grand Parc



**SUIVONS ET
ENCOURAGEONS
GUILLAUME TOUCOULET**

Notre prodige du tir à l'arc handisport, licencié au club de tir à l'arc de Compiègne, participera aux Jeux paralympiques en Open Arc classic et en équipe de France lors des épreuves du 29 août au 4 septembre !
(Voir ARC infos n°106 p. 6)



Salle Jacques Vasset



Stade Jouve Senez

Stade Équestre du Grand Parc

Situé en bordure de la forêt de Compiègne, le Stade Équestre du Grand Parc accueille, sur 7 ha, des compétitions équestres toutes disciplines confondues. Certifié Pôle d'Excellence de compétition Optimum par la Fédération Française d'Équitation, le stade a bénéficié de travaux en 2023 avec la modification de la carrière principale en sable fibré.

La salle d'armes Georges Tainturier

Cette salle de 900 m², adaptée à la pratique du handisport, a été créée en 2021. Elle est considérée comme étant la plus belle des Hauts-de-France. Aménagée dans l'ancien manège équestre, sur le site de l'École d'état-major, la salle comprend 12 pistes équipées d'afficheurs de compétition et 7 pistes d'entraînement, avec afficheurs comprenant scores et chronomètres.



Salle d'armes Georges Tainturier

Salle Jacques Vasset

Créée en 2019, la salle de Boxe Jacques Vasset est située sur le site de l'École d'état-major, en plein cœur de la ville de Compiègne. Cette salle de 500 m², exclusivement dédiée à la boxe, est équipée de tous les appareils techniques et d'une salle de musculation nécessaires aux entraînements des boxeurs. La salle dispose de deux rings d'entraînement surélevés et d'un ring de compétition.

Stade Jouve Senez

Construit en 1967, le stade de rugby Jouve Senez comprend deux surfaces de jeu en gazon naturel de haute qualité, complètement renouvelées en 2010. Situé en lisière de forêt, son enceinte est intégralement close. Un centre d'entraînement et de performances, en lien avec les établissements scolaires du secondaire, vient compléter l'équipement.



Parcours de 4,8 Km

Venette → Margny → Compiègne

À fond pour les Jeux accueillons la Flamme

Partie de Grèce le 16 avril dernier, la Flamme arrivera dans l'Oise le 18 juillet prochain avant de terminer sa déambulation 8 jours plus tard, à Paris.

Le passage de la Flamme est donc l'occasion pour notre territoire de vivre cette épopée et de briller pour la qualité de ses équipements sportifs, le temps d'un parcours de 4,8 km à travers les communes de Venette, Margny-lès-Compiègne et Compiègne.

Découvrez en détail son parcours et venez profiter des nombreuses animations gratuites proposées de 8h à 16h.

À Venette

Dès 8h, accueil dans les tribunes avec le Groupe de musique « RDV au Tas de Sable » qui chantera en live le meilleur du répertoire pop, rock, funk ainsi que l'association Fit&Dance, composée de Claire et de ses danseurs pour une démonstration de danse.

> 9h20 : départ de la Flamme olympique.

Venez encourager le premier porteur de la Flamme pour le département de l'Oise, et participez au compte à rebours installé spécialement pour cette occasion par « les Horloges Huchez ».

> À partir de 9h45 : marchez dans les traces du 1^{er} relayeur avec la « Flamme Olympique » !

> Tout au long de la matinée et jusqu'à 14h, des animations et initiations sportives gratuites !

Du foot freestyle, du BMX et des mini-motos freestyle, des poneys de compétition, une piste de BMX pour les enfants, du judo, du tennis de table, du badminton et des surprises ! Restauration sur place.



À Margny-lès-Compiègne

> Animations gratuites et ouvertes à tous dans le parc de la mairie.

Village associatif avec la participation du centre de loisirs Léo Lagrange, des aînés du centre Édith Piaf, de l'EPIDE et des associations margnotines.

> À 19h, concert gratuit du groupe « Come Back 80 ».

À Compiègne

> Passage sur le Pont-Neuf à 9h58.

> Animations d'aviron sur l'Oise de 9h45 à 10h30 visibles depuis les bords de l'Oise entre le Pont Louis XV et le Pont-Neuf.

> Activités sportives au parc de Songeons : foot, boxe, karaté, rugby. Comité de l'Oise de sport adapté. Restauration sur place.



Au Château

> Parc ouvert à 10h37 avec un relais collectif mettant à l'honneur l'histoire du tir à l'arc, puis tirs des archers dans le jardin du Château.

> Dès 11h, accédez gratuitement au Château et aux musées de Compiègne (Antoine Vivenel et Cloître Saint-Corneille) et profitez des animations dans le « Jardin olympique » du Château.

Découvrez différents sports olympiques à travers les démonstrations de plusieurs clubs et promenez-vous à bord d'une reproduction d'un attelage du XIX^e siècle. Pour les enfants, une véritable chasse au trésor, des chevaux à pédales ou encore une frise olympique à peindre.

Possibilité de pique-niquer dans les jardins du Château.

Prévoyez votre stationnement :

Un parking créé pour la journée sur une partie de la ZAC de la Prairie II, accessible par Venette rue de Compiègne. 1.335 places de stationnement à Compiègne réparties sur 11 parkings mais aussi à proximité du centre-ville : rue de Bouvines,

parking Indigo, ancien port à charbon, cours Guynemer, rues attenantes à l'UTC. À proximité du Château : stade Jouve Senez, stade Paul Petitpoisson, voies aux alentours de la porte Chapelle, Sous-Préfecture.

Les recommandations :

Privilégier l'utilisation du vélo et la marche à pied.

Attention sur tout le parcours de la Flamme :

- > le stationnement sera interdit dès le 17 juillet, à partir de 10h à Venette, 17h à Compiègne et 21h à Margny-lès-Compiègne,
- > la circulation sera interdite le 18 juillet à partir de 4h à Venette et de 7h pour Margny-lès-Compiègne et Compiègne et ce jusqu'au passage du cortège.

De 8h à 14h à Venette

Nombreuses animations et sports à l'honneur :

- > foot freestyle,
- > BMX,
- > mini-motos freestyle,
- > poneys de compétition,
- > judo,
- > tennis de table,
- > badminton.

À partir de 9h à Margny-lès-Compiègne

Animations, village associatif et concert à 19h.

À partir de 11h :

Château et musées de Compiègne GRATUITS.

De 9h45 à 10h30 sur l'Oise

Aviron entre le Pont-Neuf et le Pont Louis XV.

Au Parc de Songeons

Initiations par des clubs locaux :

- > foot,
- > boxe,
- > karaté,
- > rugby.

À partir de 11h au parc du Château

Nombreuses animations dans le « Jardin olympique » et initiations au sport.

Possibilité de pique-niquer.





Dispositif Rebond Cadres de l'UTC : un tremplin vers de nouvelles opportunités professionnelles

Destiné à des cadres en transition professionnelle, Rebond Cadres est un dispositif de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) dont l'Agglomération de la Région de Compiègne est partenaire.

Depuis 2013, l'UTC accompagne le retour à l'emploi de cadres en leur permettant de développer leur visibilité professionnelle et leur employabilité grâce notamment aux ressources de l'université, son ancrage territorial et son lien avec les entreprises.

S'appuyer sur un haut niveau d'expertise pour mieux rebondir

Une fois intégrés dans le dispositif, ces cadres peuvent vivre leur période de transition professionnelle associée à un établissement reconnu pour son haut niveau d'expertise.

En rejoignant un groupe de pairs, ils peuvent cultiver du lien social, accéder à des moyens matériels, pédagogiques et à des formations (diplômantes, certifiantes, qualifiantes...).

Les bénéficiaires du dispositif Rebond Cadres rencontrent des acteurs de l'emploi et accèdent à des réseaux professionnels, dans le cadre d'événements organisés par l'UTC (réunions d'animation, ateliers), leur permettant de développer leurs contacts. Le service de la Formation Continue de l'UTC peut aussi être amené à leur

proposer d'animer des formations ou de participer à des projets de transformation organisationnelle.

Un événement annuel

Le salon Rebond Cadres, organisé chaque année en février, est l'événement phare du dispositif. Il regroupe sur une journée, dans les locaux de l'UTC, de grands acteurs de l'emploi. Cet événement sert de passerelle d'échanges permettant d'établir des connexions entre les différents acteurs au service de l'emploi et les cadres en transition professionnelle.

Impliquer les entreprises locales

Tout au long de l'année, l'UTC mène les actions du dispositif Rebond Cadres en les maillant à ceux mis en place sur le territoire de l'ARC.

Elle leur donne une dimension supplémentaire, notamment en impliquant les entreprises locales dans une action de responsabilité sociétale des entreprises pilotée par l'UTC, qui contribue au retour à l'emploi de cadres seniors.

Découvrir des opportunités professionnelles locales

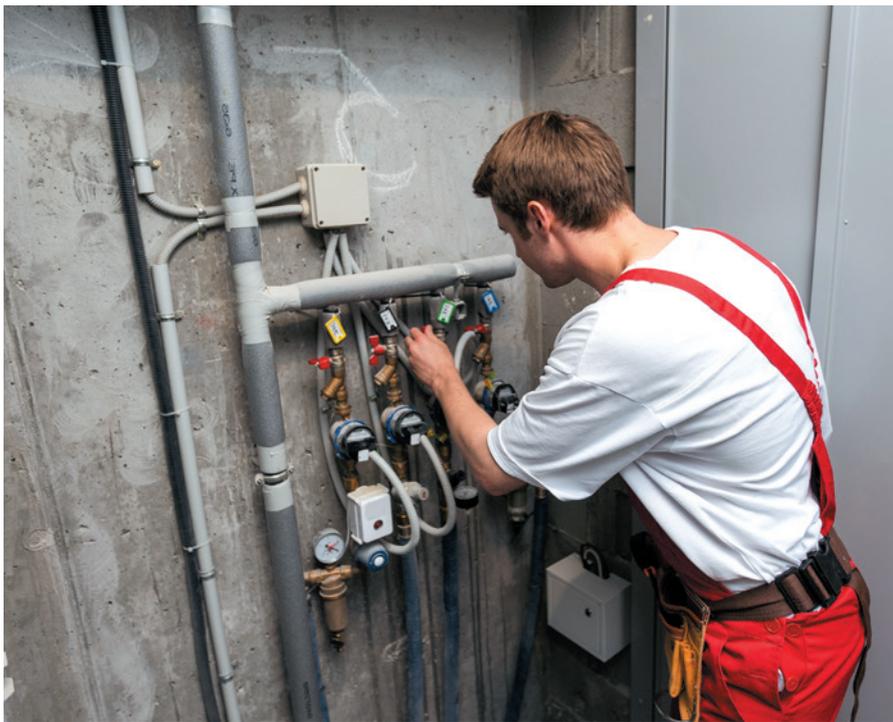
« J'ai intégré le dispositif en 2023. Cela m'a permis de bénéficier des ressources de l'UTC et de ses réseaux d'entreprises. J'ai participé activement à l'organisation du salon « Rebond Cadres » 2024. C'est là que j'ai rencontré mon nouvel employeur [...]. Sans ce salon, je n'aurais jamais pensé à postuler chez eux. J'ai démarré une nouvelle aventure professionnelle comme cheffe de projet. Je leur ai recommandé de faire appel à l'UTC pour leurs besoins en formation et recrutements. »



Pour tous renseignements, et rejoindre le programme, contactez : **Dolorès Gaiffe**
dolorès.gaiffe@utc.fr - 03 44 23 49 20

Sortir de la précarité énergétique, c'est possible !

Labellisée « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » début 2024, l'Agglomération de la Région de Compiègne dispose d'aides financières pour ses habitants en situation de précarité énergétique.



Dans ce cadre, ce sont dans un premier temps les habitants de Béthisy-Saint-Pierre, Clairoix, Janville et Margny-lès-Compiègne, pour le territoire de l'ARC, qui peuvent bénéficier, dès à présent, de l'accompagnement proposé par Territoires Zéro Exclusion Énergétique pour rénover énergétiquement leur foyer.

En quoi consiste cet accompagnement ?

- > **Un accompagnement complet**, du montage du dossier à la fin du chantier, notamment pour trouver les artisans adaptés et Reconnus Garants de l'Environnement (RGE), et pour l'analyse du foyer (identification des sources de déperdition, proposition des différentes solutions d'isolation, etc.).
- > **Une équipe dédiée** au montage du dossier auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) **pour bénéficier des aides financières.**

À qui s'adresse cet accompagnement ?

- > Aux propriétaires occupants des quatre communes concernées de l'ARC.
 - > Dont l'habitation a plus de 15 ans.
 - > Dont l'habitation a une étiquette énergétique de départ en E, F ou G.
 - > Dont les plafonds de ressources ne dépassent pas 31 889 € pour un foyer composé de 2 personnes.
 - > En situation de précarité énergétique.
- Liste non-exhaustive.*



Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

On parle de précarité énergétique quand un ménage n'est pas en capacité de disposer de la fourniture d'énergie nécessaire pour satisfaire ses besoins élémentaires, pour des raisons financières et/ou en raison de la mauvaise isolation de son logement.

Augmentation des aides au 1^{er} janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les aides de l'ARC et de l'Anah ont augmenté, permettant aux ménages accompagnés par un « Accompagnateur Rénov' » agréé par l'Anah, de bénéficier de financements beaucoup plus importants pouvant aller jusqu'à **plus de 90 % du montant des travaux réalisés.**

Quels types de travaux sont concernés par ces aides ?

Ces aides doivent financer des travaux énergétiques d'ampleur en chauffage, en isolation ou en ventilation, comme l'isolation des murs et du toit, ou encore l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière au fioul, pour gagner en confort de vie et faire des économies d'énergie importantes.

Ces travaux doivent enfin permettre au logement de progresser de 2 classes énergétiques. Par exemple G → E ou E → C.



Pour plus de renseignements, l'Adil de l'Oise, partenaire du guichet unique Habitat Rénové, se tient à votre disposition : contact@adil60.fr
03 44 48 61 30

le saviez-vous ?



BIO

en HAUTS-DE-FRANCE

L'ARC soutient l'agriculture biologique

Membre du Réseau Régional des Territoires Bio des Hauts-de-France, depuis sa création en 2018, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'investit pour maintenir et développer l'agriculture biologique.

Les bénéfices de cette agriculture sont nombreux et nous permettent de la promouvoir à travers deux actions principales.

La fourniture de repas bio dans nos restaurants scolaires

Dès septembre 2024, les communes de Margny-lès-Compiègne et Verberie proposeront des repas élaborés sur place par un chef. Ces repas seront préparés à partir de produits locaux et biologiques afin d'assurer une qualité gustative et nutritive aux

écoliers et limiter le gaspillage alimentaire. En janvier 2025, Compiègne démarrera également cette transition avec l'ouverture d'un premier passage en régie à l'école primaire de Royallieu.

Les travaux dans les autres restaurants scolaires se poursuivront dans les années à venir, notamment au groupe scolaire Charles Faroux, qui bénéficiera d'une réhabilitation globale et de la création d'une cantine dans le cadre de la rénovation urbaine.

La préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement

L'absence de produits phytosanitaires dans l'agriculture biologique nous permet de ne pas retrouver de pesticides dans les

sols et donc les nappes phréatiques qui alimentent nos robinets d'eau potable.

Depuis plus de 10 ans, le service eau potable de l'ARC accompagne les agriculteurs à s'engager vers ce mode de production, à travers :

- > des démonstrations de matériels de **désherbage mécanique**,
- > **des réunions d'information** collectives ou individuelles,
- > **la recherche de débouchés** pour leurs productions avec des opérateurs économiques bio.



Pour plus de renseignements :
dev-durable@agglo-compiegne.fr

EXPRESSION DES MINORITÉS



Étienne DIOT

Conseiller municipal de Compiègne
etienne.diot@mairie-compiegne.fr
06 81 62 66 10

Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Conseillère municipale de Margny-lès-Compiègne
emmanuelle.guillaumemonnery@margnylescompiegne.fr
06 81 25 77 09

La rénovation de la piscine tournera-t-elle au fiasco ?

À grand renfort de communication, Philippe Marini a annoncé la rénovation prochaine de la piscine de Mercières. Rassurez-vous, **à ce stade, nous n'en sommes qu'aux études d'études (!)** et déjà la tournure des événements interroge.

Dans une volonté participative, **un questionnaire sur les attentes des habitants** a été lancé. C'était une bonne idée. Mais cela a tourné au **fiasco** : questions fermées, choix uniques de réponse, impossibilité de faire des remarques.

Il fallait choisir entre le confort et l'hygiène, l'accessibilité et les économies d'énergie, le loisir et les jeux pour enfants, la balnéo et le sport. Vous ne vous y êtes d'ailleurs pas trompés au regard des **centaines de commentaires interrogatifs sur les réseaux sociaux.**

Ce sujet de la rénovation de notre piscine est pourtant d'**intérêt majeur**. C'est un outil indispensable pour **les jeunes, les familles, le sport et l'attractivité**. C'est le **chantier de la décennie**.

Il est malheureusement actuellement **pris par le petit bout de la lorgnette**. Philippe Marini a d'ores et déjà exclu une construction nouvelle. C'est regrettable, car le résultat d'une rénovation sur un équipement à bout de souffle, inaccessible aux personnes à mobilité réduite et le plus énergivore de Compiègne pourrait tourner **soit au fiasco, soit au gouffre financier**.

C'est pourquoi **nous demandons du sérieux et que toutes les options soient mises sur la table, y compris la construction d'un nouveau complexe aquatique sur place ou non**, digne de notre agglomération et comme il en existe partout en France !

Le prix de l'eau a baissé

Certains d'entre vous l'ont certainement déjà remarqué, la redevance assainissement indiquée sur votre facture d'eau a baissé de 0,20 € HT du m³ (soit 0,22 € TTC/m³), depuis le 1^{er} janvier 2024.



Cette baisse résulte notamment de négociations entre les élus de l'ARC et nos exploitants, SUEZ et Véolia, et le regroupement de contrats avec ces derniers.

Toutefois, l'eau reste un bien précieux et il est important de l'économiser.

Des nouvelles du complexe André Mahé



Ici, le complexe André Mahé avant l'incendie

Suite au sinistre survenu en novembre 2021, la municipalité de Choisy-au-Bac a lancé les consultations en vue des travaux de réhabilitation du complexe André Mahé.

Les travaux devraient commencer au début du 2nd semestre 2025, pour une réouverture au public espérée à la rentrée 2026. Le complexe aura ensuite une vocation de rencontres et de partage, en proposant des activités à la fois culturelles et sportives.

Exploration numérique : les incontournables de l'été dans les espaces Cyber-Base

Dans les espaces Cyber-base, on profite de la période estivale pour apprendre à utiliser des logiciels informatiques ludiques et créatifs mais aussi des générateurs d'images par Intelligence Artificielle (IA).



Alors ne manquez pas les ateliers de l'été !

Cyber-base Bellicart - 7 rue de la Bannière du Roi - Compiègne. Accès par bus ligne 3 arrêt Bannière du Roi.

> **J'apprends à coder mon propre jeu vidéo**, le mercredi 10 juillet de 14h30 à 16h.

> **Je crée mon Lego en 3D**, le mercredi 24 juillet de 14h30 à 16h.



Cyber-base Pompidou - 5 rue Édouard Branly - 60200 Compiègne. Accès par bus lignes 1, 2 et 5 arrêt André Malraux et ligne 3 arrêt Docteur Calmette.

> **Je crée mon album photos avec l'IA**, le vendredi 2 août de 14h30 à 16h.

> **Je visite les musées virtuellement**, le vendredi 9 août de 14h30 à 16h.



Inscriptions au 03 44 42 56 30 ou cyberbase@agglo-compiegne.fr

C'est où ?

Le complexe sportif de Venette sera le point de départ du relais de la Flamme sur notre territoire le jeudi 18 juillet prochain !

Situé entre le Centre-bourg et la Prairie, allée du Château, c'est un équipement de référence qui comprend une salle de danse, un gymnase, un dojo et une salle de tennis de table, mais aussi 2 stades de foot, dont un en synthétique, 2 city-stades, ainsi qu'une piste d'athlétisme en extérieur.

Il sera également le centre d'accueil de l'ensemble des 24 relayers, avant que chacun ne rejoigne son segment, pour effectuer les 200 mètres de son relais.

Ne manquez pas le départ de la Flamme le 18 juillet à 9h20 !



DEVINEZ

MATELAS · SOMMIERS
OREILLERS · COUETTES
CONVERTIBLES
LINGE DE LIT

Soldes!

Dates
selon arrêté
préfectoral

Grand Litier ★

VOTRE BIEN-ÊTRE COMMENCE ICI

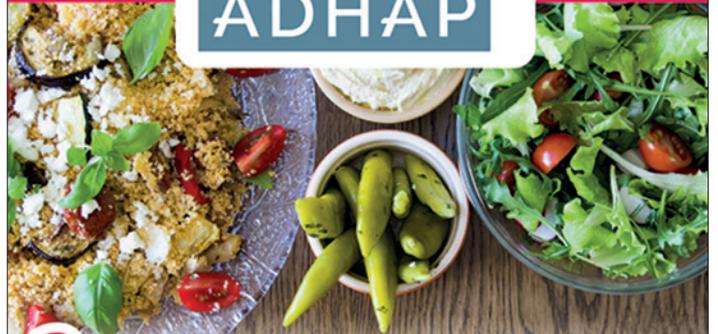
Literie Y. Lamouche

141, Avenue Jean Moulin - ZAC du Camp Du Roy - JAUX - 03 44 83 41 07

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

l'aide à domicile

ADHAP



**Des menus savoureux,
sains et complets**

**Repas 7 jours sur 7
en Livraison**

directement dans votre réfrigérateur.

03 44 36 72 96

CREDIT D'IMPOT
50%



Portage
de repas

SI
SERVICES à
LA PERSONNE



**CONFIEZ VOS PROJETS
IMMOBILIERS
& PATRIMONIAUX
AU GROUPE INFINITY**

Depuis 2003, le groupe s'est bâti autour de 5 marques
sur le territoire de l'Oise pour vendre, louer, gérer, financer
un bien immobilier et assurer un bilan patrimonial.

**GROUPE
INFINITY**

NOS 5 MARQUES

21

CENTURY 21
Infinity

empruntis

Nous
assurons

ip

INFINITY CONSEIL
PATRIMOINE

A

AKÉRIA PROMOTION
PROMOTION IMMOBILIERE

➤ 10 rue du Change - 60200 COMPIÈGNE - Tél. 03 44 36 73 21

www.groupe-infinity.fr